

Pas de transition sans justice climatique

Eddy Pérez et Caroline Brouillette

Numéro 807, mars-avril 2020

Comment être justes en sauvant la planète ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/92929ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pérez, E. & Brouillette, C. (2020). Pas de transition sans justice climatique. *Relations*, (807), 17-18.

PAS DE TRANSITION SANS JUSTICE CLIMATIQUE

Les pays historiquement responsables du réchauffement climatique restent parmi les plus importants pollueurs de la planète. Le Canada est de ceux qui doivent faire leur juste part pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et soutenir les plus vulnérables.

Eddy Pérez et Caroline Brouillette

Les auteurs sont respectivement analyste des politiques internationales au Réseau Action Climat Canada et chercheure principale en matière de changements climatiques chez Équiterre

Au début de l'année 2019, le cyclone Idai s'abat-tait sur le Mozambique, l'un des pays les plus pauvres du monde, touchant près de 2,6 millions de personnes sur son passage. Il s'agissait du septième cyclone majeur de la saison 2018-2019 dans le bassin de l'océan Indien, un nombre quatre fois plus élevé que la moyenne annuelle. Au Canada, les crues printanières auront forcé l'évacuation de centaines de résidences. Le mois de juillet aura également été le plus chaud jamais enregistré sur Terre, à 0,95 degré Celsius au-dessus de la moyenne du XX^e siècle (15,8 °C), causant des canicules dans plusieurs villes d'Europe, d'Asie du Sud et d'Amérique du Nord. L'année se terminait sur un air apocalyptique alors que les feux dévoraient la côte est australienne, tuant au passage un demi-milliard d'animaux, plus de 20 personnes et en déplaçant des centaines. Selon la Croix-Rouge internationale, près de 108 millions de personnes ont été touchées « par des situations d'urgence humanitaire liées aux changements climatiques en 2018, et ce nombre risque d'augmenter de plus de 50% dans la prochaine décennie¹ ».

Même si les événements liés aux changements climatiques et à leurs effets diffèrent d'une région à l'autre, ils ont une chose en commun : ils frappent de manière disproportionnée les plus vulnérables. En effet, bien qu'elles ne soient pas historiquement responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source de la crise climatique, les populations du Sud – surtout des pays insulaires et des pays en développement sans littoral – en subissent les effets les plus dévastateurs. De manière générale, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les aînés, les personnes qui vivent en situation de précarité, les personnes racisées ou handicapées sont les plus touchés. De là toute l'importance de penser l'action climatique sous l'angle de la justice climatique.

Cette justice climatique est guidée par l'un des plus vieux et des plus importants principes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), celui d'États ayant des « responsabilités communes mais différenciées ». Ce principe reconnaît l'écart de développement entre les pays industrialisés et les pays du Sud. Les premiers étant davantage responsables des émissions de GES anthropiques à la source de la crise climatique, ils doivent

non seulement atténuer leurs propres émissions plus rapidement, mais également soutenir la capacité des pays dits moins développés à faire face aux changements climatiques et à réaliser une transition énergétique.

Juste part et équité

Parler de cibles de réduction de GES, c'est donc parler aussi d'équité, car ces cibles doivent être établies scientifiquement de façon à ce que les pays assument leur juste part. Le Canada fait partie du top 10 des pollueurs mondiaux en chiffres absolus et il a les moyens économiques d'agir face à la crise. Ainsi, selon une analyse du Réseau Action Climat Canada, sa juste part devrait correspondre à une réduction de 60% de ses émissions de GES (nationales), d'ici 2030, par rapport au niveau de 2005. La cible actuelle du Canada, soit de réduire ses émissions de 30% sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, est donc insuffisante. À cela s'ajoute une réduction de 80% de ses émissions à l'étranger, par l'entremise de la finance climatique internationale² – nous y reviendrons plus loin.

Parler de cibles de réduction de GES, c'est donc parler aussi d'équité, de façon à ce que les pays assument leur juste part.

L'article 2 de l'Accord de Paris prévoit que les États membres doivent travailler ensemble pour limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C (1,5 °C idéalement) par rapport aux niveaux préindustriels. Ces pays doivent aussi renforcer leurs capacités de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et assurer un développement économique produisant peu de GES, de façon à améliorer leur résilience face aux changements climatiques.

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est pour sa part très clair dans son dernier rapport : pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, il faut atteindre le seuil de zéro émission nette de GES en 2050, et les émissions mondiales de CO₂ doivent chuter d'environ 45% d'ici 2030³. Or, les plans climatiques actuels des États nous conduisent vers un réchauffement supérieur à 3 °C, qui serait catastrophique, chaque demi-degré d'augmentation de la température mondiale ayant déjà des conséquences importantes notamment sur les pays et les communautés les plus vulnérables.

Les pays les plus vulnérables cherchent avec raison à obtenir l'assurance qu'ils seront soutenus pour faire face tant aux phénomènes météorologiques extrêmes qu'à ceux à évolution lente (comme la montée du niveau de la mer et les sécheresses). L'article 8 de l'Accord de Paris en traite. Le Mécanisme international de Varsovie est l'outil conçu pour définir les pertes et dommages subis (économiques ou non) et les moyens d'y répondre, de même que pour assurer une meilleure coordination entre les acteurs qui souhaitent aider et renforcer le soutien aux pays les plus touchés par des phénomènes à évolution lente, au-delà du financement pour l'adaptation.



Alain Reno, *Uni-Vert*, collage, 2020

Des financements qui tardent

En 2009, à Copenhague, lors de la 15^e Conférence des parties (COP15) de la CCNUCC, les pays les plus industrialisés se sont engagés, à partir de 2020, à octroyer aux pays dits en développement au moins 100 milliards de dollars américains par année pour l'atténuation des effets et l'adaptation aux changements climatiques. En septembre 2019, l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) a affirmé que l'atteinte de cet objectif demeurait réaliste, mais qu'il dépendait d'efforts accrus pour augmenter les financements publics et privés. D'après l'OCDE, les financements mobilisés par les pays dits développés en faveur de l'action climatique dans les pays dits en développement «ont atteint 71,2 milliards \$US en 2017, contre 58,6 milliards \$US en 2016⁴». Ces financements doivent être cohérents avec les besoins des pays et les obligations en matière de protection de droits humains.

Chaque demi-degré d'augmentation de la température mondiale a déjà des conséquences importantes notamment sur les pays et les communautés les plus vulnérables.

La juste part du Canada en la matière a été estimée à 4% des 100 milliards promis, soit 4 milliards \$US par année. Or, sa contribution atteindra seulement 800 millions de dollars par année en 2020, ce qui représente moins de la moitié. Qui plus est, l'annonce d'une contribution de 300 millions de dollars au Fonds vert pour le climat (FVC), à l'été 2019, a aussi placé le Canada en deçà des attentes, car non seulement ce montant est le même que son engagement initial en 2015, mais des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Norvège ont plutôt doublé leurs engagements après du FVC.

Le Québec, pour sa part, s'est démarqué, en 2015, en devenant le premier État fédéré à participer à la finance climatique internationale. Dans son budget 2019-2020, il renouvelait cet appui à travers le Programme de coopération climatique internationale, qui lui a valu d'être un des 15 lauréats du Prix d'action climatique de l'ONU en 2019. Sur cette question, le Québec fait donc belle figure en utilisant les revenus de son Fonds vert – qui sont issus du système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission – pour financer des projets visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans des pays francophones d'Afrique et des Antilles. Cette aide financière a jusqu'à

maintenant permis la réalisation de 23 projets portés par des organismes à but non lucratif, des entreprises et des institutions de recherche.

Beaucoup de travail reste à faire, compte tenu des résultats décevants de la COP25 à Madrid, fin 2019, où certains grands émetteurs, soit l'Australie, le Brésil, les États-Unis et l'Arabie saoudite, ont ralenti les négociations sur la question des pertes et des dommages subis par les pays dits en voie de développement, refusant de rehausser leurs objectifs malgré leur responsabilité plus grande dans la crise climatique. Le Royaume-Uni, qui présidera la prochaine COP26 à la fin de l'année, sera appelé à rétablir le «*momentum*» que la France a su créer avant et après l'adoption de l'Accord de Paris. Ce sera également un moment test où les États devront prouver qu'ils peuvent travailler collectivement à l'implantation des objectifs qu'ils se sont donnés depuis 2015. Cependant, si les pays riches comme le Canada n'augmentent pas leurs contributions à la finance climatique, les pays les plus appauvris ne pourront tout simplement pas préparer une transition énergétique juste qui prenne en considération les besoins et les capacités des populations, surtout les plus vulnérables. L'année 2020 est l'une des dernières années où nous pouvons encore agir pour réaliser une transition énergétique et économique qui soit juste. Nous n'avons plus besoin d'espoir: nous avons besoin d'action. ☺

1. *Elevating ambition in Canada's post-2020 international climate finance*, Canadian Coalition on Climate Change & Development, 2020 (traduction libre).

2. *Canada's Fair Share towards limiting global warming*, Climate Action Network Canada, 2019.

3. Rapport spécial du GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C – Résumé à l'intention des décideurs*, 2019.

4. «Le financement climatique des pays développés aux pays en développement. Flux publics en 2013-17», OCDE, 13 septembre 2019.